

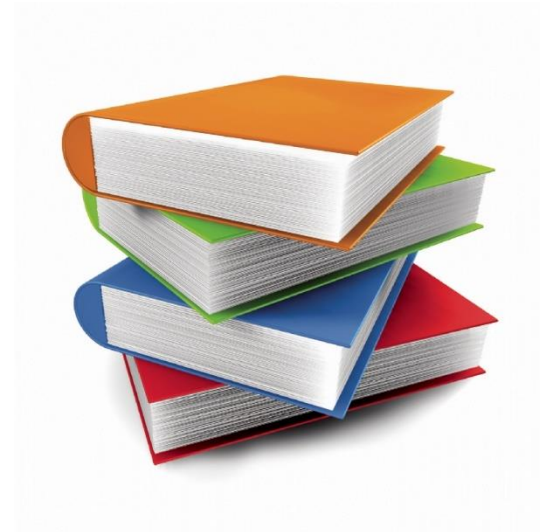


Systeme de santé au travail

Des propositions se précisent - Des transformations s'engagent

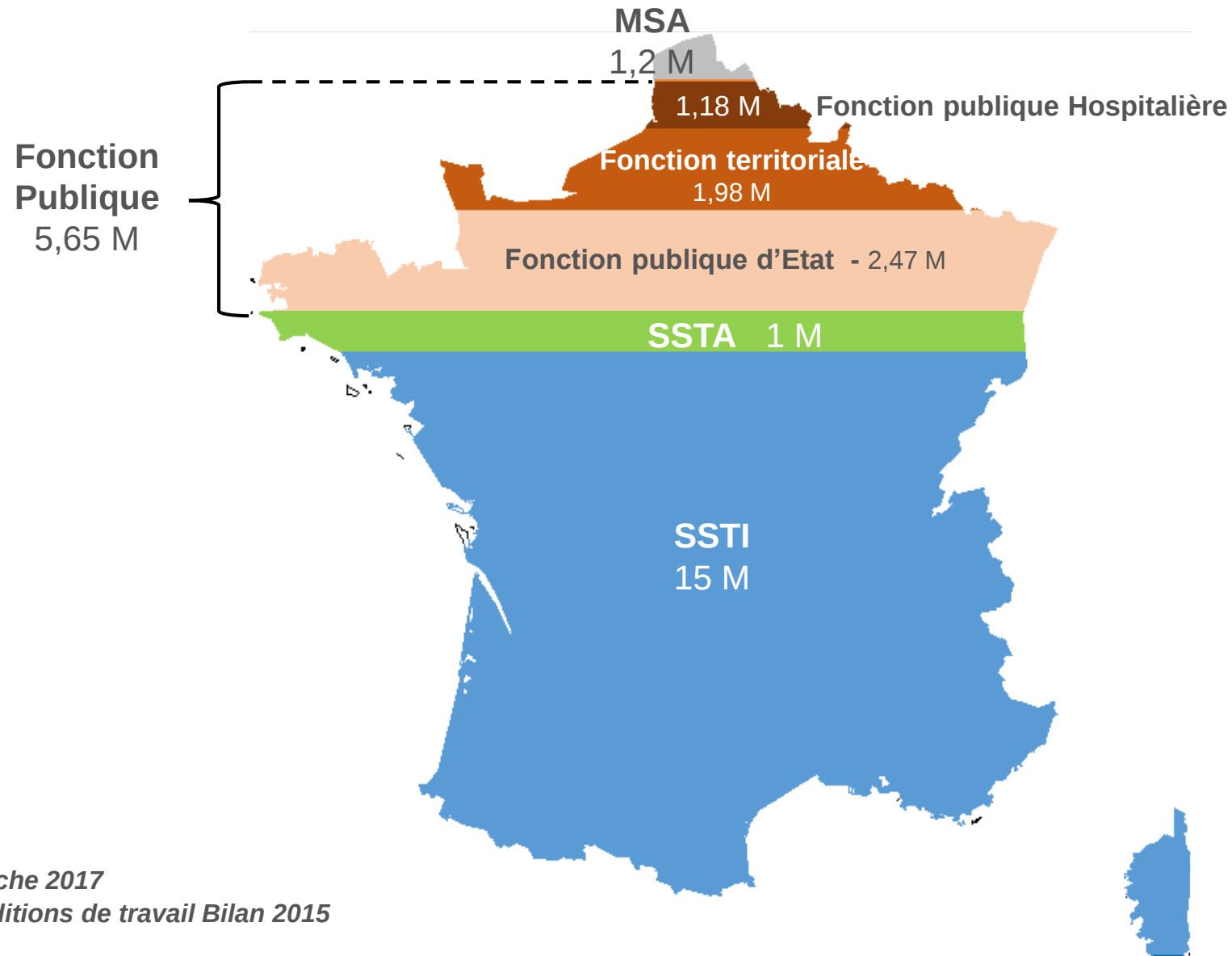
De nombreux rapports sur la santé au travail depuis 18 mois

- Rapport « Lecocq I » 2018 – « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée »
- Rapport « Darhéville » 2018 – sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie
- Rapport « Frimat » sur la prévention et prise en compte de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux
- Position des organisations patronales du Coct - 2019
- Position des organisations syndicales du Coct - 2019
- Rapport d'information du Sénat « Gruny-Artano » 2019 sur la santé au travail
- Rapport d'expertise « Lanouzière-Seiller-Expert » 2019 demandé par le Premier Ministre
- Rapport « Lecocq II » sur la prévention dans la fonction publique
- Rapport de l'Igas début 2020 sur le fonctionnement des SSTI



La place des SSTI dans le système

Les salariés suivis par les Services de santé au travail



Source : Rapport de Branche 2017
Rapport des conditions de travail Bilan 2015

Public cible des SSTI

pour accueillir **15** millions de salariés
près de **15** sur tout le territoire,

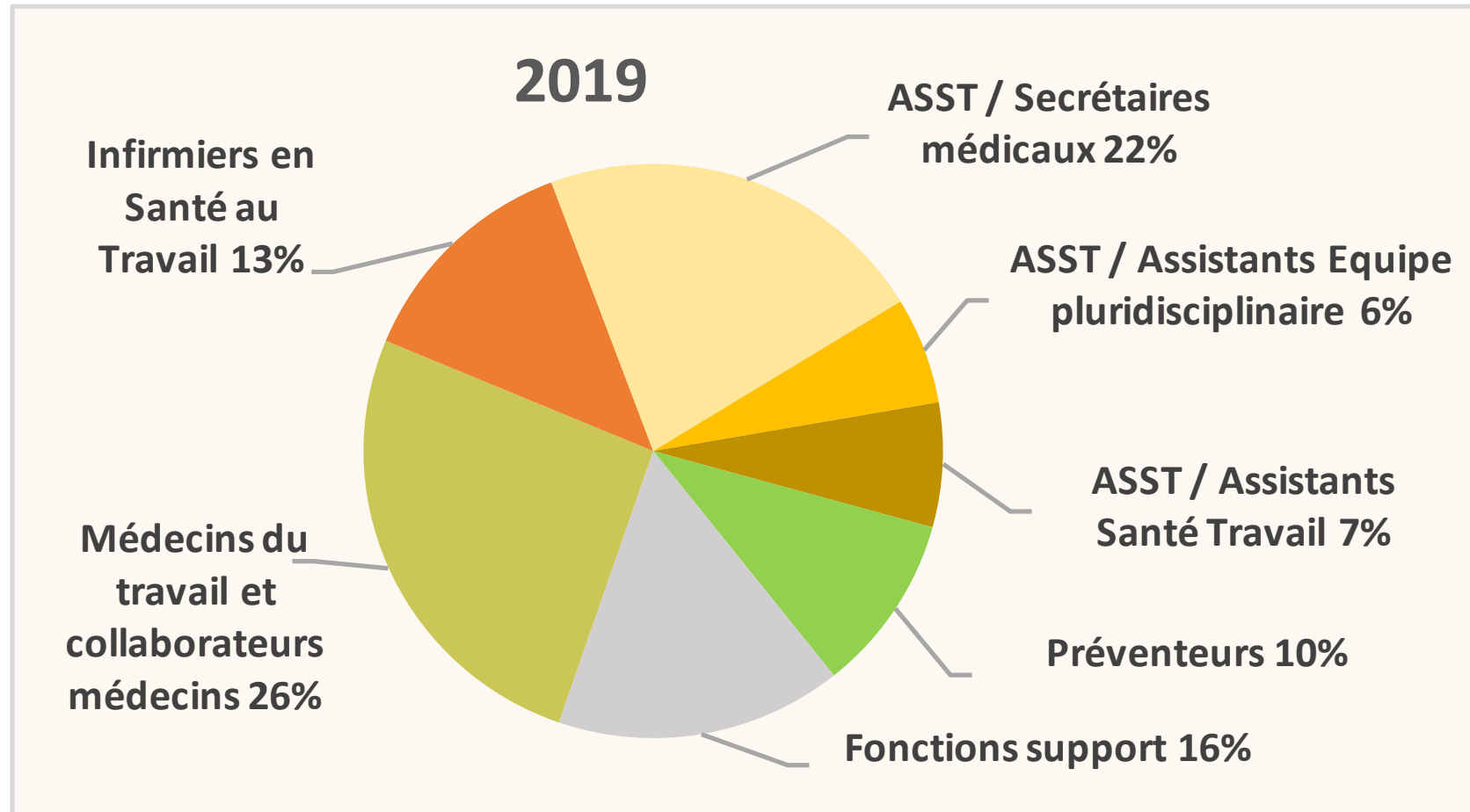
travaillant **1,5** million
dans **1,5** d'établissements

700 000 salariés de la fonction publique

Les ressources humaines des SSTI en pleine évolution

	ETP	
	2019 (nombre)	Evolution par rapport à 2018
Au 1 ^{er} janvier		
Médecins	3 729	-4%
Infirmiers	2 027	16%
ASST / Secrétaires médicaux	3 639	-4%
ASST / Assistants Equipe Pluridisciplinaire	1 043	15%
ASST / Assistants Santé Travail	1 110	7%
Préventeurs	1 633	6%

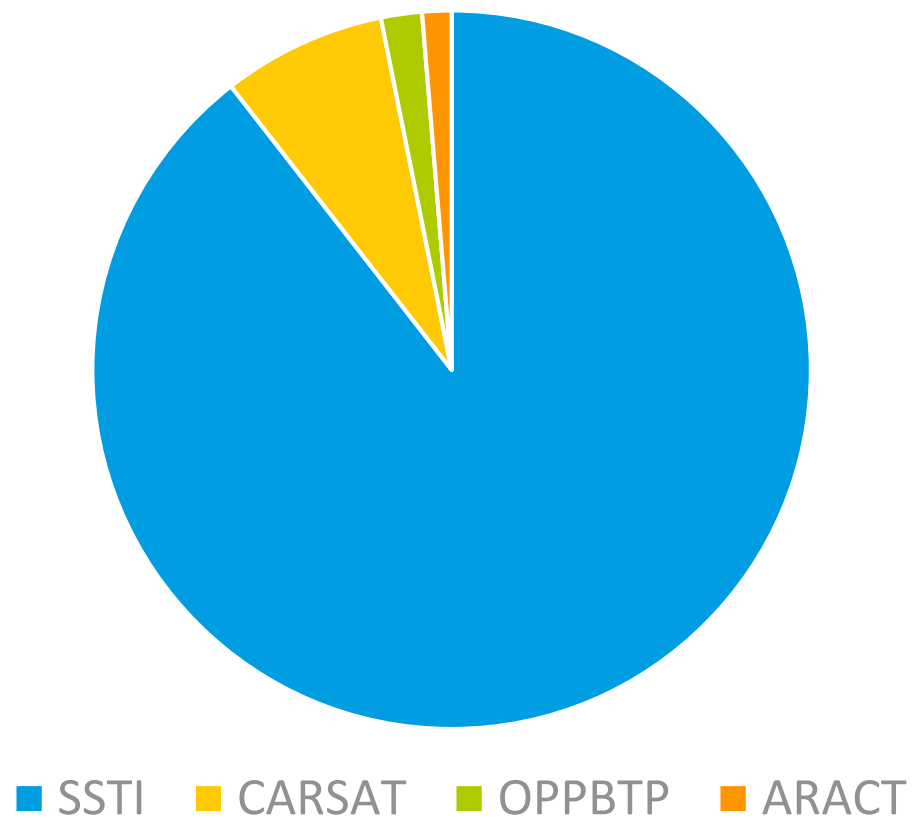
Répartition de l'ensemble des salariés des SSTI par groupes d'emplois (en personnes physiques)



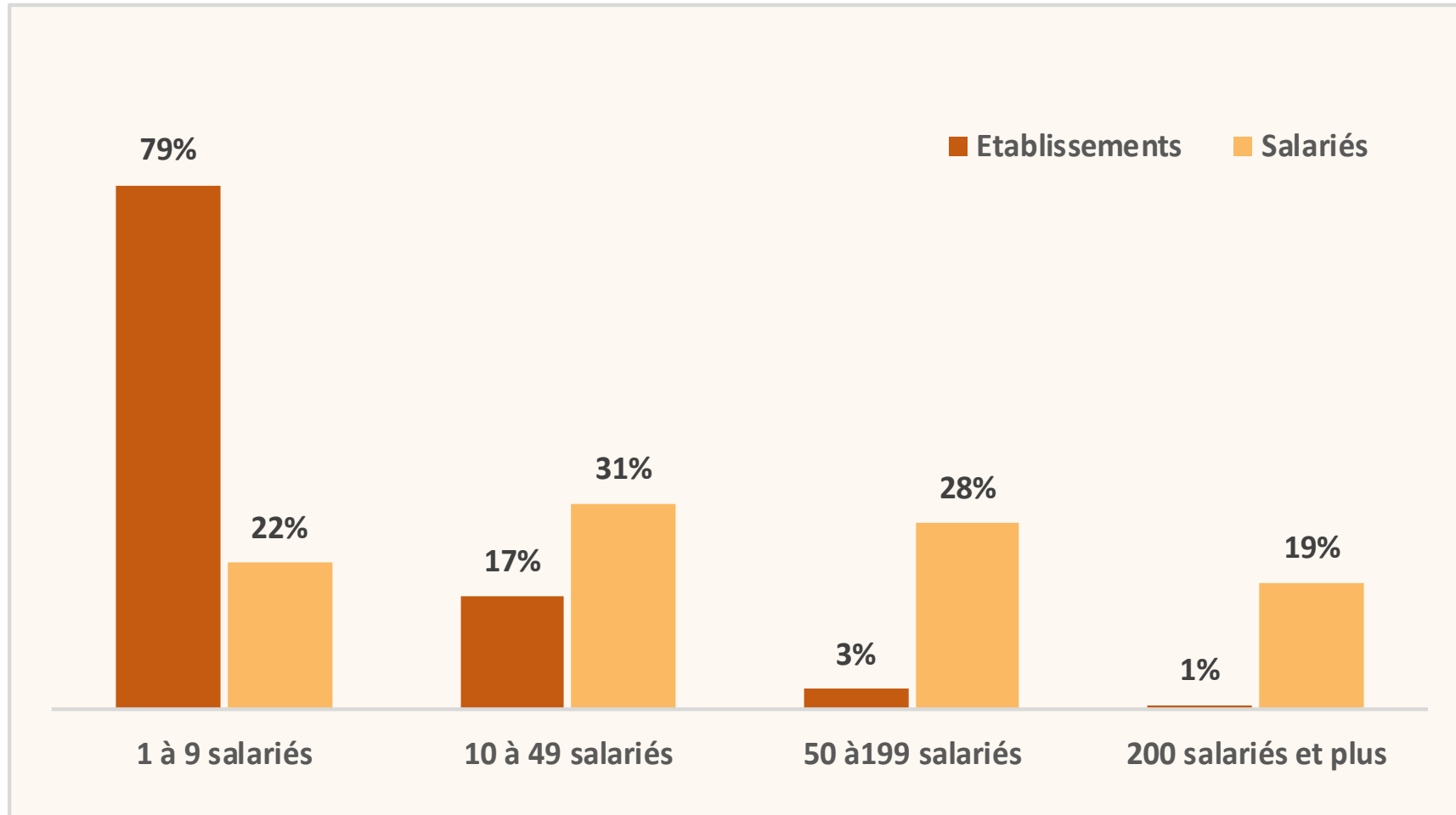
17 326 personnes en 2019

Part des ressources humaines sur le terrain

Consolidation des dispositifs
au niveau régional



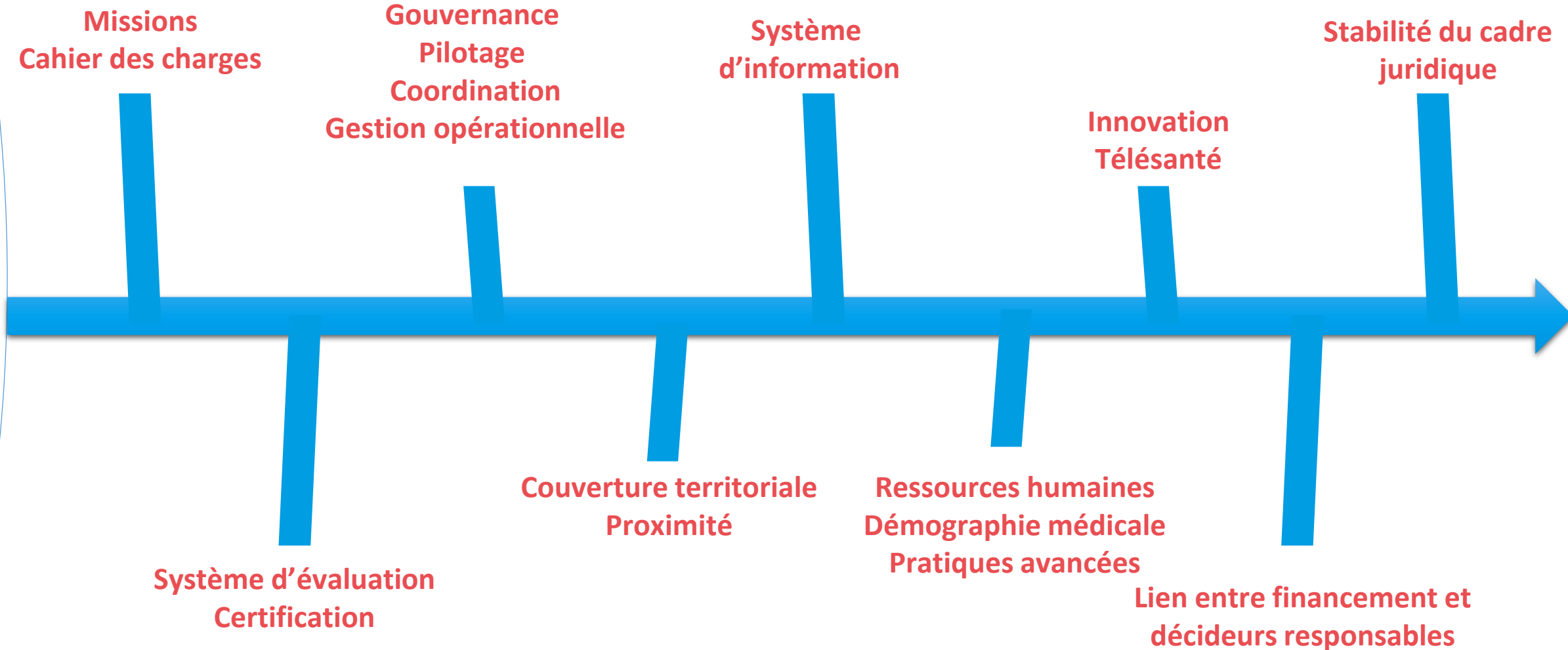
Des entreprises adhérentes des SSTI qui sont principalement des TPE



Source : rapport Chiffres clés 2017-2018

Les déterminants d'une réforme réussie

Déterminants d'une évolution réussie



Missions

**Cahier des charges de l'offre
d'accompagnement**

Sondages Harris
Etude sur les enjeux de santé
et de sécurité au travail
Volets dirigeants et travailleurs
des TPE/PME



Etude sur les enjeux de santé et sécurité au travail

Volet auprès des dirigeants de TPE/PME

Avril 2019

Jean-Daniel Lévy, Directeur du Département Politique – Opinion

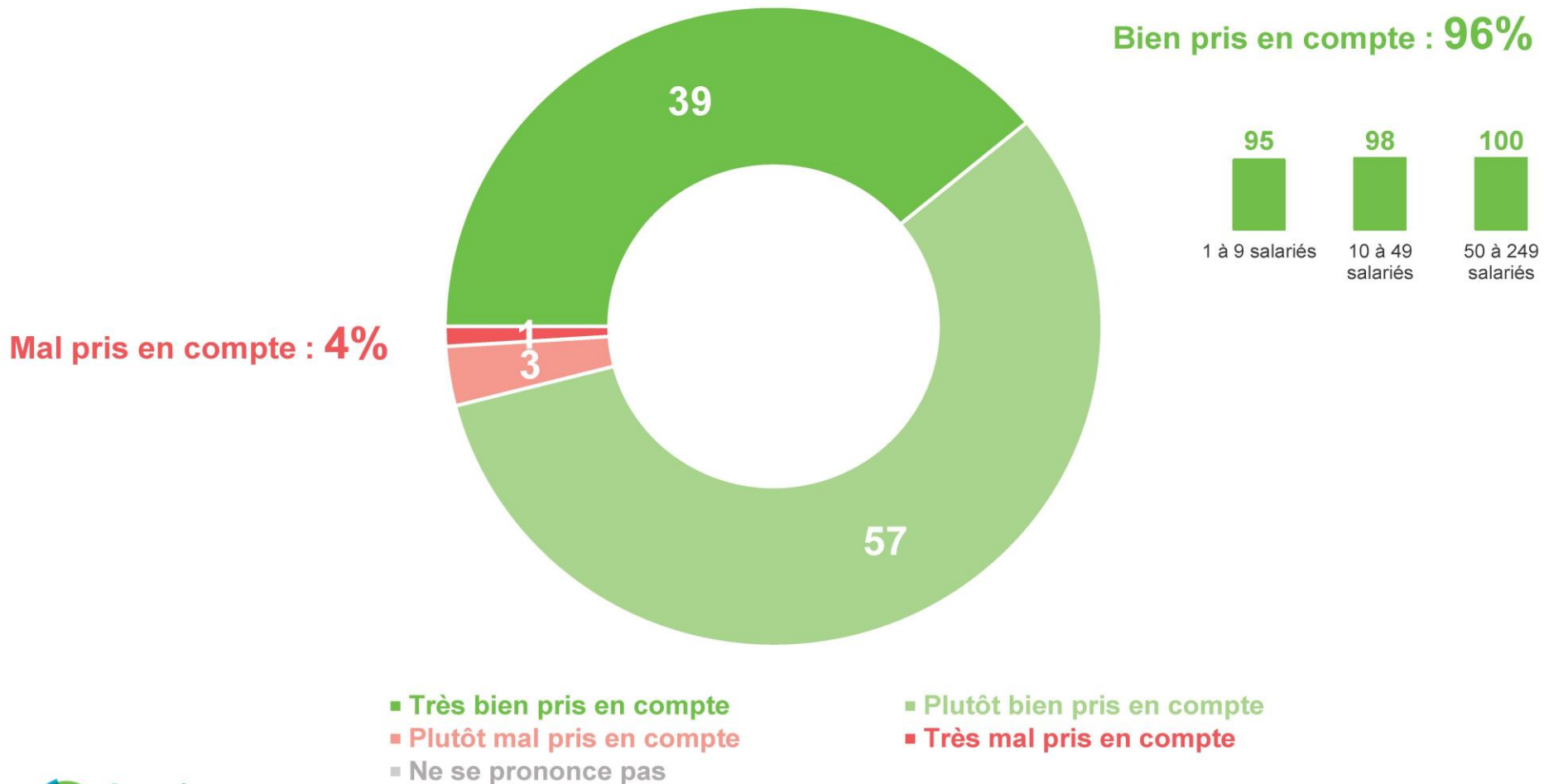
Julien Potéreau, Directeur d'études au Département Politique – Opinion

Antoine Gautier, Chargé d'études au Département Politique – Opinion

La quasi-totalité des dirigeants de TPE/PME estiment que les enjeux de santé et sécurité au travail sont bien pris en compte par leur entreprise

De façon générale, avez-vous le sentiment que les enjeux de santé et de sécurité au travail sont bien ou mal pris en compte par votre entreprise ?

- À tous, en % -



Près d'1 salarié sur 2 estime que son entreprise a mis en place des actions en matière de santé et sécurité ces dernières années, mais seulement 1 sur 3 dans les TPE

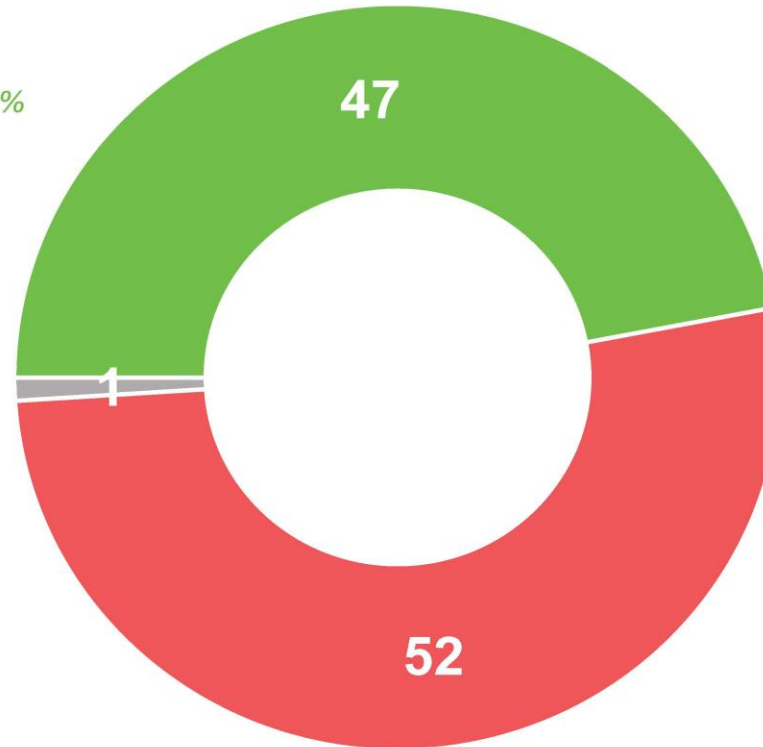
Votre entreprise a-t-elle mis en place des actions en matière de santé et de sécurité au cours des 3 dernières années ?

- À tous, en % -

Moins de 40 ans : 53%

Industrie & construction : 65%

Cadres / professions intermédiaires : 58%



■ Oui
■ Non
■ Ne se prononce pas

Un peu plus de 6 salariés sur 10 déclarent avoir déjà eu une intervention d'un service de santé au travail dans leur entreprise au cours des 3 dernières années, avant tout pour une visite médicale

Le service de santé au travail de votre entreprise est-il intervenu au cours des 3 dernières années... ?

- À tous, en % de réponses « Oui » -



61% des salariés disent avoir eu une intervention du SST de leur entreprise pour une de ces raisons

70% des 18-29 ans

69% dans l'industrie / la construction

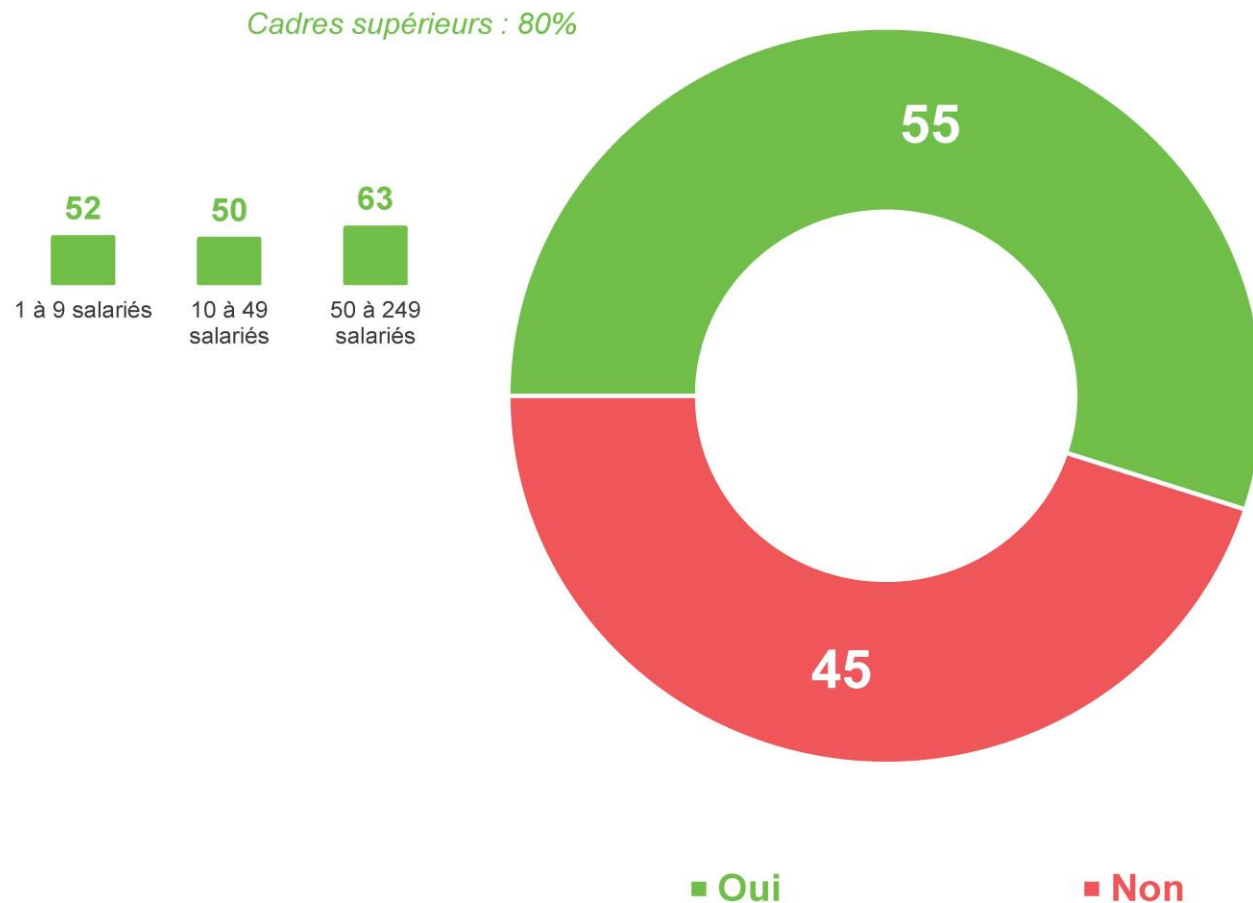
69% des cadres / professions intermédiaires



Un peu plus de la moitié des salariés ont connaissance du fait qu'ils peuvent demander à tout moment la consultation d'un médecin du travail

En tant que salarié, vous pouvez demander une visite médicale auprès de votre médecin du travail à tout moment. Le saviez-vous ?

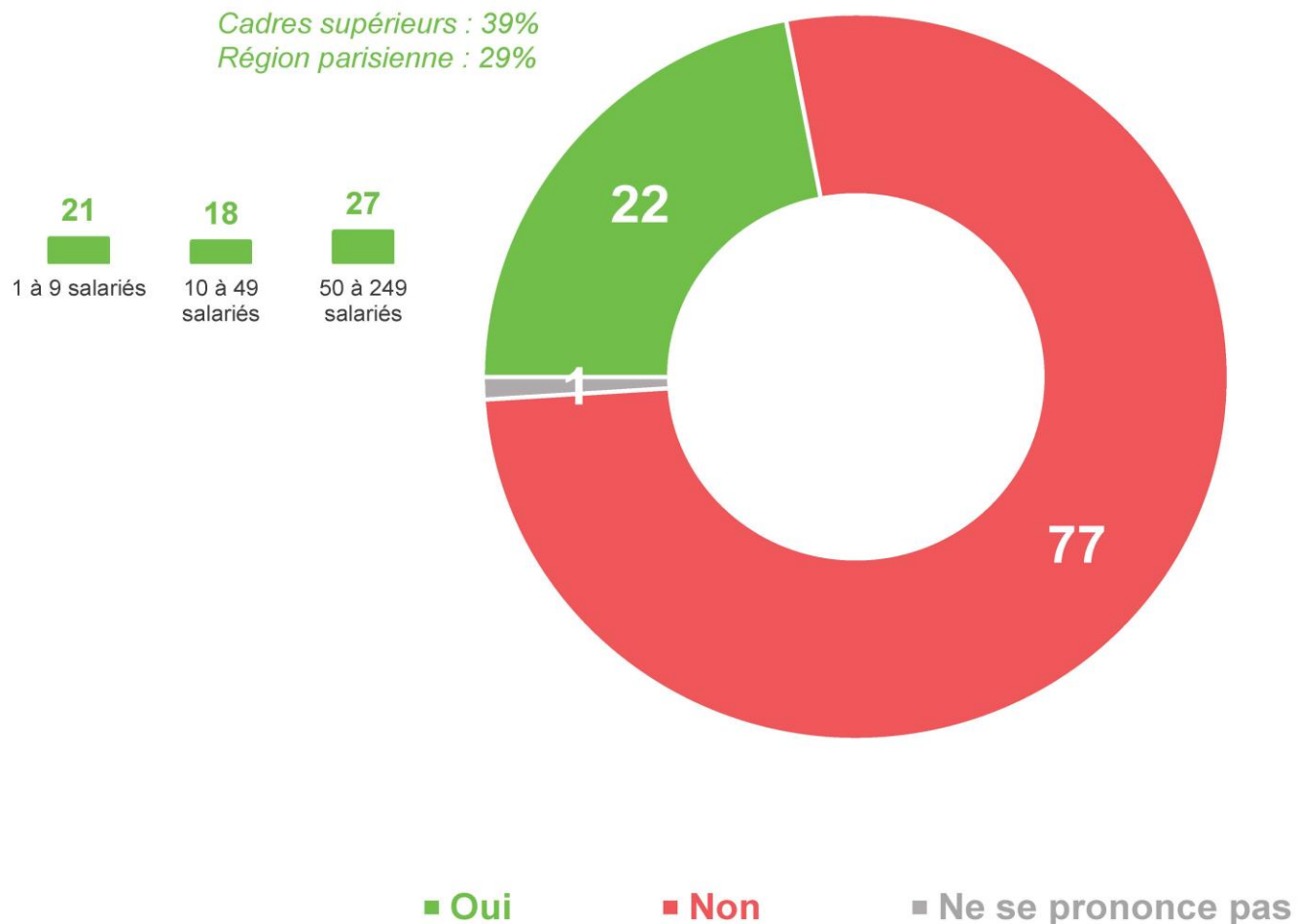
- À tous, en % -



Seuls 22% des salariés ont déjà été orientés par le médecin du travail vers un autre professionnel de santé

Le médecin du travail ou l'infirmier que vous rencontrez dans le cadre professionnel vous a-t-il déjà orienté(e) vers un autre professionnel de santé (médecin généraliste, cardiologue, dentiste, ophtalmologiste, etc.) ?

- À tous, en % -



Au global, environ 7 salariés sur 10 déclarent avoir une bonne image des services de santé au travail, quelle que soit la taille de leur entreprise

De manière générale, diriez-vous que vous avez une bonne ou une mauvaise image des services de santé au travail (c'est-à-dire la médecine du travail) ?

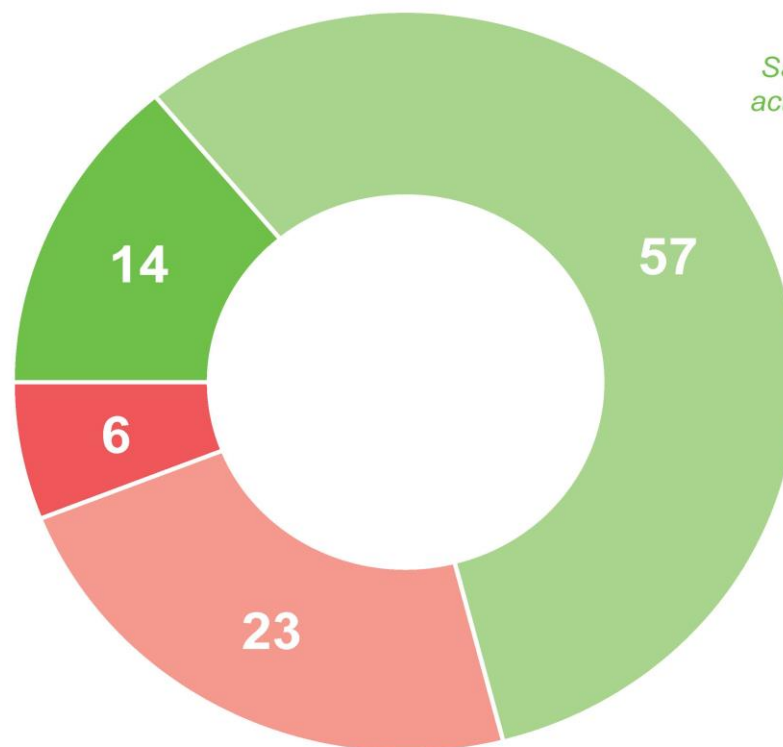
- À tous, en % -

Une bonne image : **71%**

18-29 ans : 78%

Cadres supérieurs : 83%

Salariés dont l'entreprise a mis en place des actions en matière de santé et sécurité : 82%



Une mauvaise image :
29%

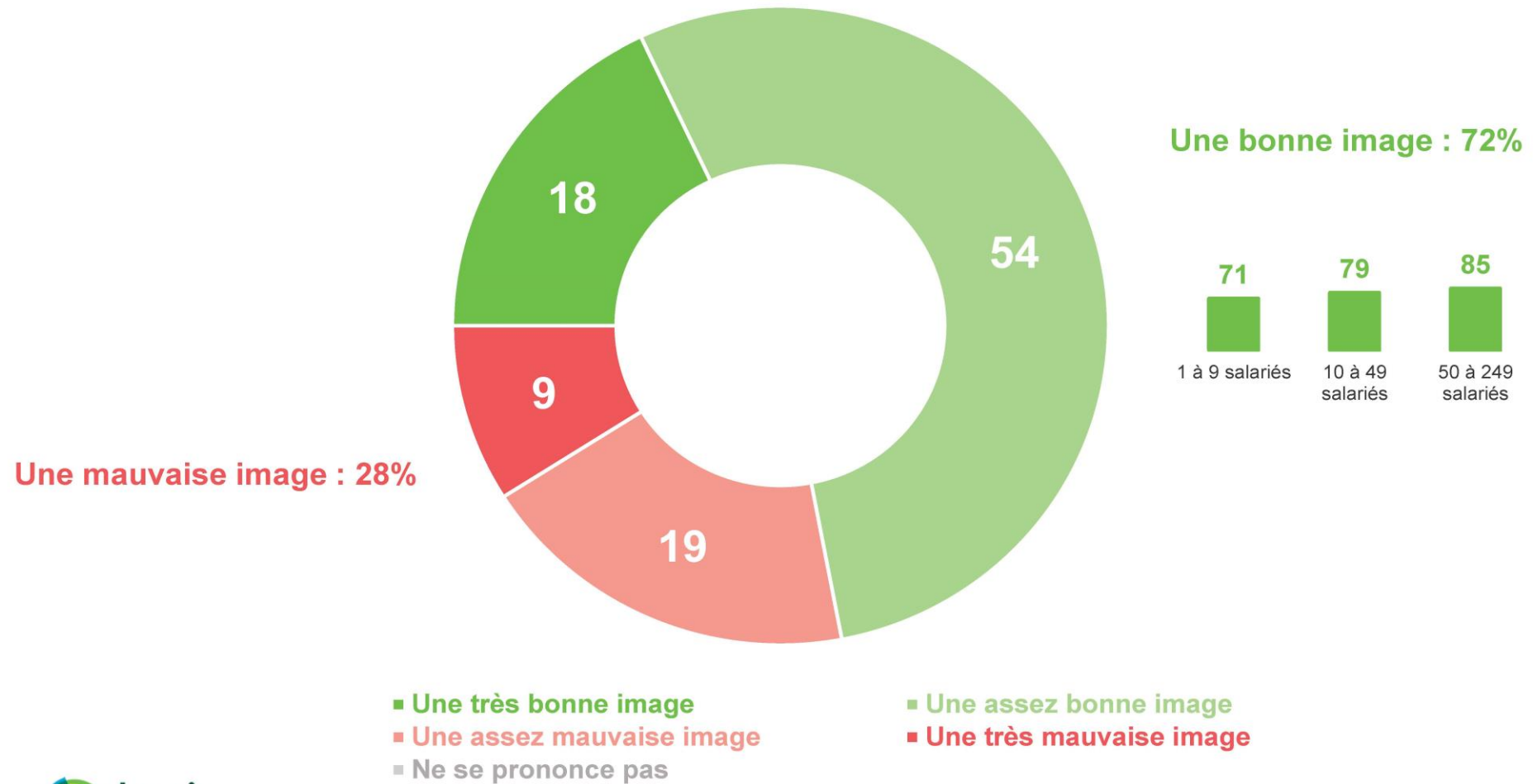
40 ans et plus : 33%
Services : 33%

- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

La plupart des dirigeants ont une bonne image des services de santé au travail ; c'est particulièrement le cas dans les entreprises de plus de 50 salariés

De manière générale, diriez-vous que vous avez une bonne ou une mauvaise image des services de santé au travail (c'est-à-dire la médecine du travail) ?

- À tous, en % -



*Qu'attendre d'un service de santé
au travail aujourd'hui ?*

Que fait un Service de Santé au Travail Interentreprises ? Quels sont les intervenants ?



Les SSTI : une équipe de professionnels à vos côtés



Médecin du travail



Assistant technique
en hygiène et sécurité



Infirmière



Toxicologue



Assistante
de service social



Ergonome



Psychologue

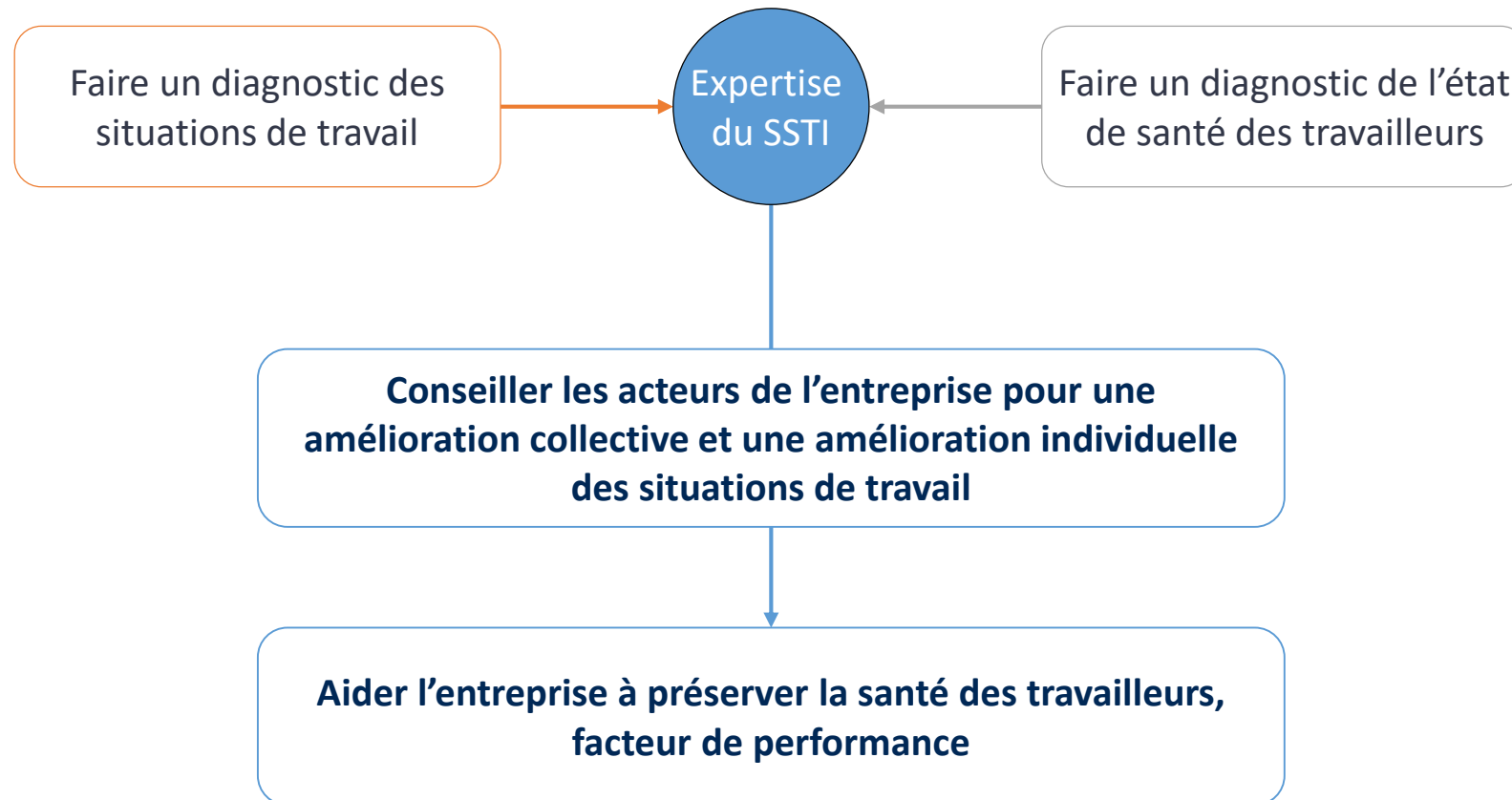


Épidémiologiste



Secrétaire médicale

L'apport spécifique des SSTI



Quel périmètre d'intervention pour les SSTI ?



Pour quels bénéficiaires ?

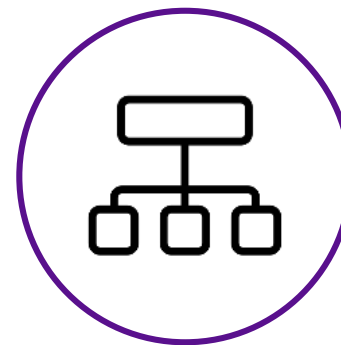
Les salariés



Les entreprises



Les branches
professionnelles



Les acteurs publics



Clarifier les concepts

Santé au travail

Prévention des risques
professionnels

Maintien en emploi

Qualité de vie au travail

Bien-être au travail

Santé globale

Santé

Santé publique

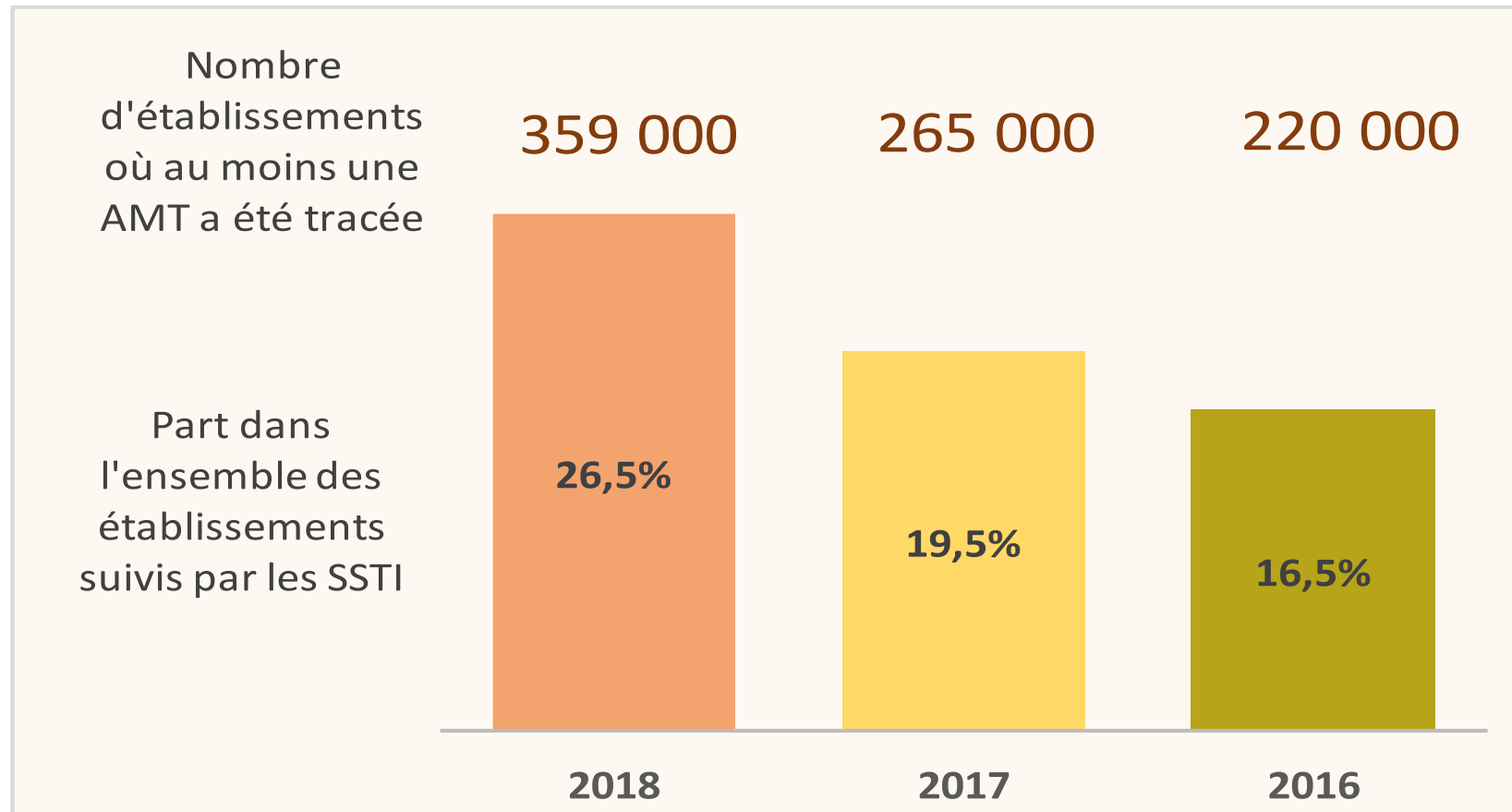
Pénibilité

**Action en milieu de travail
en forte progression**

Établissements ayant bénéficié d'une AMT de 2016 à 2018

+63 %

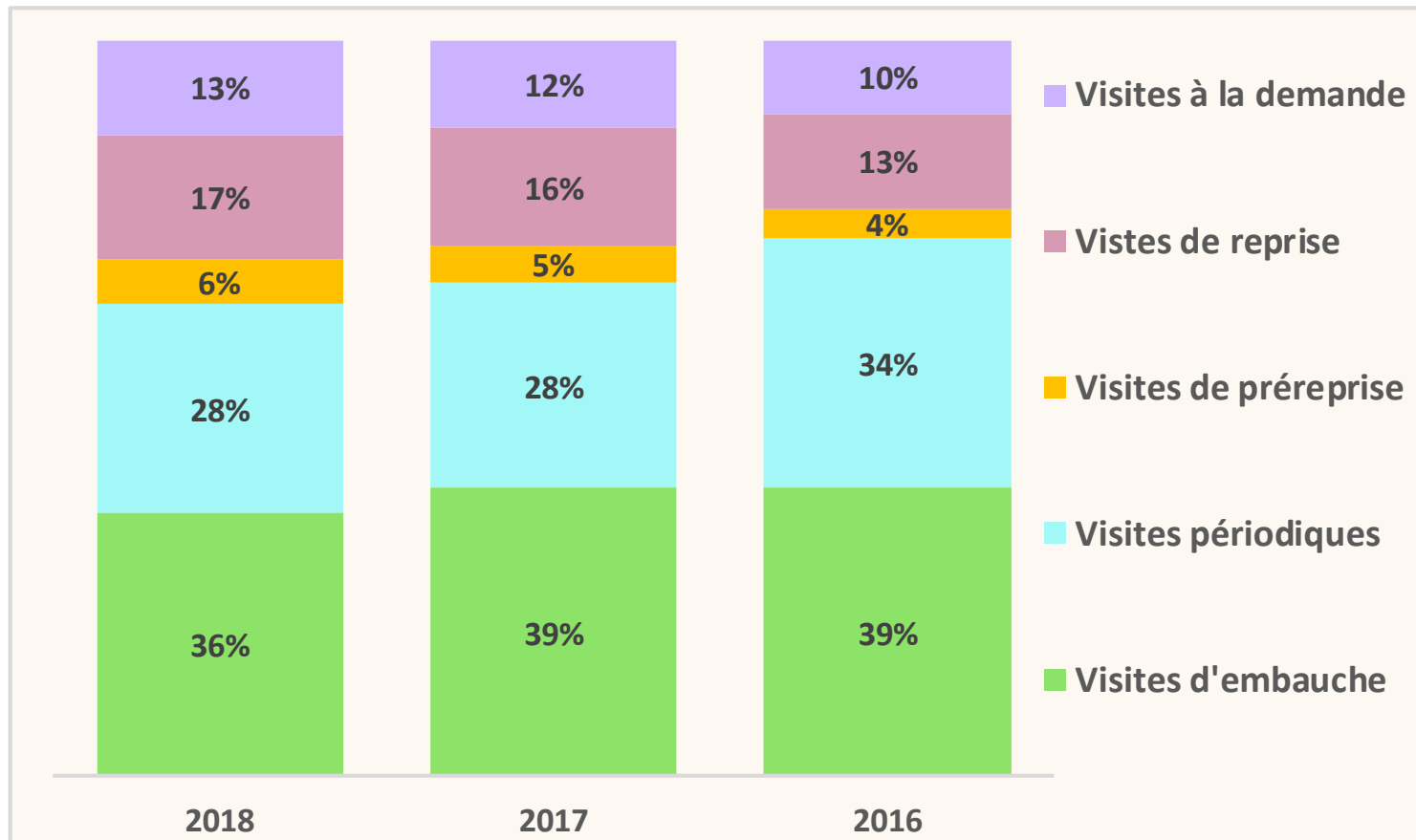
Source : rapport Chiffres clés 2019



Suivi individuel mieux ciblé

Répartition des visites médicales par type de visite entre 2016 et 2018

5,7 millions d'examens réalisés par les médecins (- 23 %)
et 1,9 millions d'examens réalisés par les infirmiers (+36 %)
au total 7,6 millions d'entretiens individuels (- 13 %)



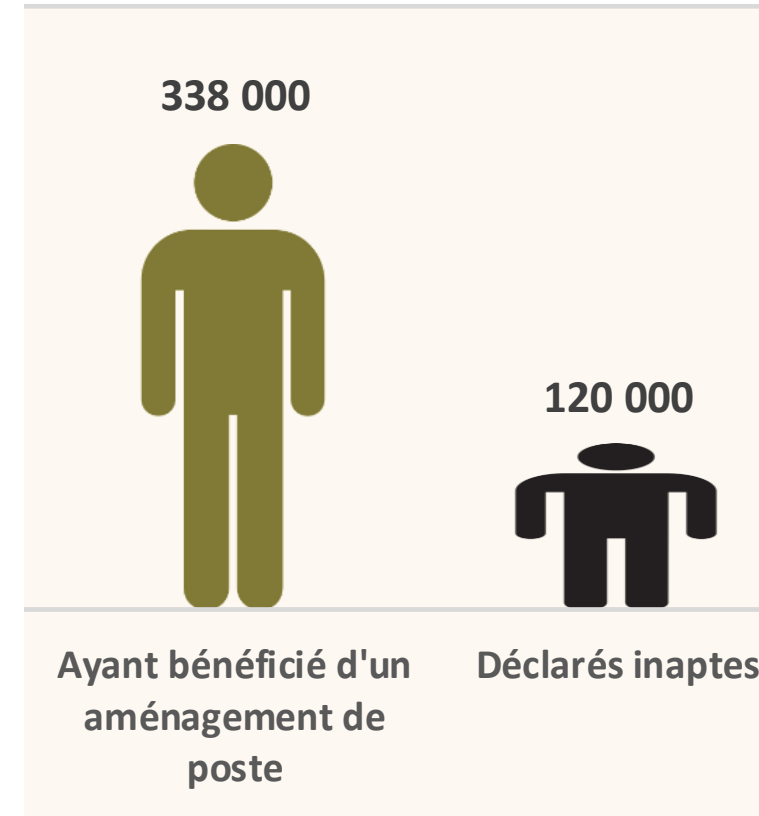
Source : rapport Chiffres clés 2019

Aménagements de poste et inaptitudes

Aménagements de poste et inaptitudes

- En 2018, le nombre de demandes d'aménagement de poste est estimé à 338 000, soit 5,9 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail
- Les avis d'inaptitude ont représenté 2,2% de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail (autour de 120 000 personnes en 2018, soit 0,8 % du nombre de salariés suivis)
- 59 000 salariés pris en charge par un assistant social

Source : rapport Chiffres clés 2019



*Comment rendre lisible et
homogène l'offre des SSTI ?*

*Comment s'assurer de l'effectivité
de l'accompagnement de toutes
les entreprises ?*

Pour répondre à quels besoins des dirigeants ?

1

Être accompagné dans l'évaluation des risques propres à mon entreprise

L

┐

2

Veiller à l'adéquation entre les conditions de travail et l'état de santé de mes salariés

L

┐

3

Bénéficier d'informations et d'expertises sur la santé au travail dans mon entreprise

L

┐

4

Mettre en œuvre des solutions quand un salarié a un problème de santé

L

┐

5

Être conforme avec les exigences du Code du travail en matière de Santé/Sécurité au travail

L

┐

Pour répondre à quels besoins des travailleurs ?

1

Bénéficier d'un suivi de santé

L

2

Que mon employeur prenne les bonnes mesures de prévention

L

3

Trouver des solutions pour continuer à travailler en cas de problème de santé

L

4

Améliorer ma qualité de vie au travail

L

5

Être acteur de ma santé par de bonnes habitudes de vie et de prévention au travail

L

L'offre aux dirigeants des TPE-PME

Que faisons-nous pour vous ?



Identification des situations de travail et analyse des risques



Métrologie de certaines expositions de l'entreprise



Accompagnement à la rédaction et à la mise en œuvre du DUERP



Suivi de l'état de santé des salariés en lien avec le travail



Baromètres santé



Propositions d'aménagement de poste



Préparation de la reprise du travail et avis d'aptitude



Conseils pour la santé globale et orientations vers le secteur du soin



Accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle



Intervention à la suite d'un évènement grave



Information et sensibilisation aux risques professionnels



Formation de relais en entreprise



Informations et expertise au service des instances de l'entreprise



Conseils dès la conception des lieux de travail



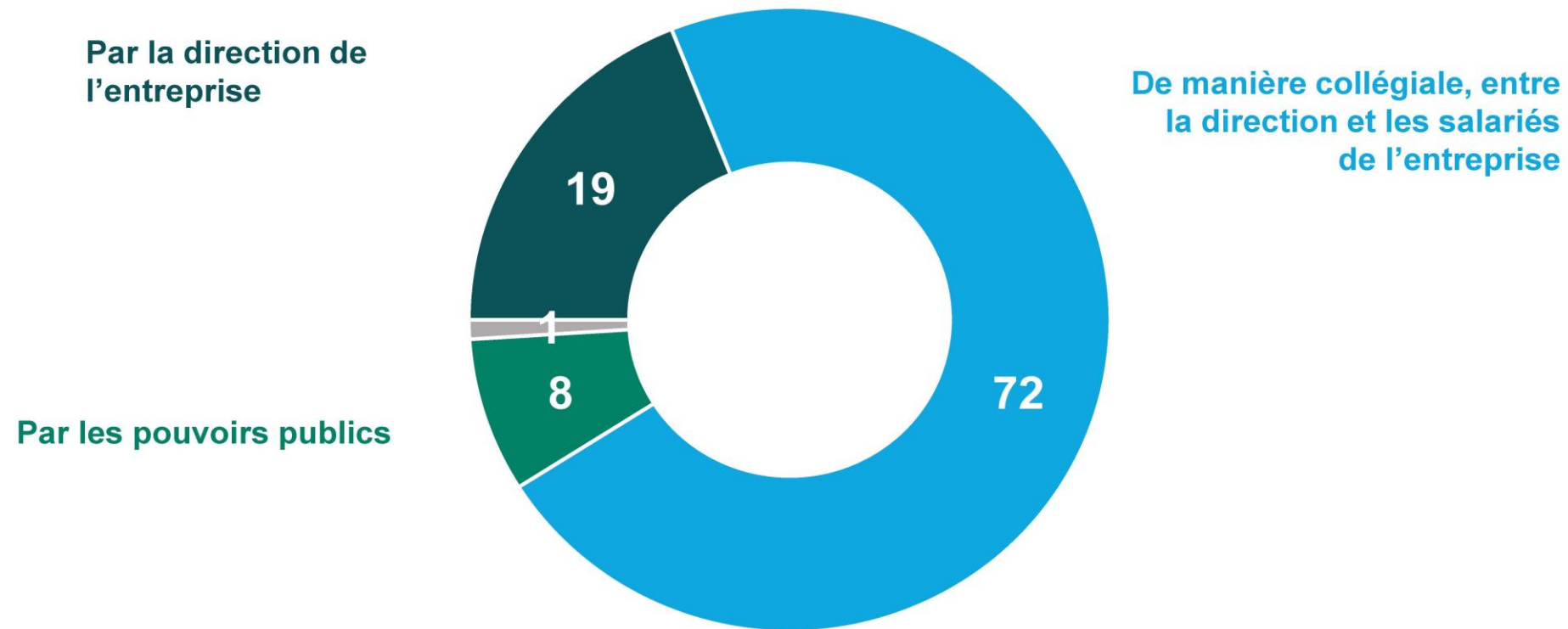
Accès au dossier général santé travail de mon entreprise

**Gouvernance – Pilotage –
Coordination et gestion opérationnelle**

La majorité des dirigeants de TME/PME estiment que les décisions en matière de santé et sécurité au travail doivent être prises de manière collégiale dans l'entreprise

Selon vous, pour être efficaces, les décisions en matière de santé et de sécurité au travail doivent être prises avant tout... ?

- À tous, en % -



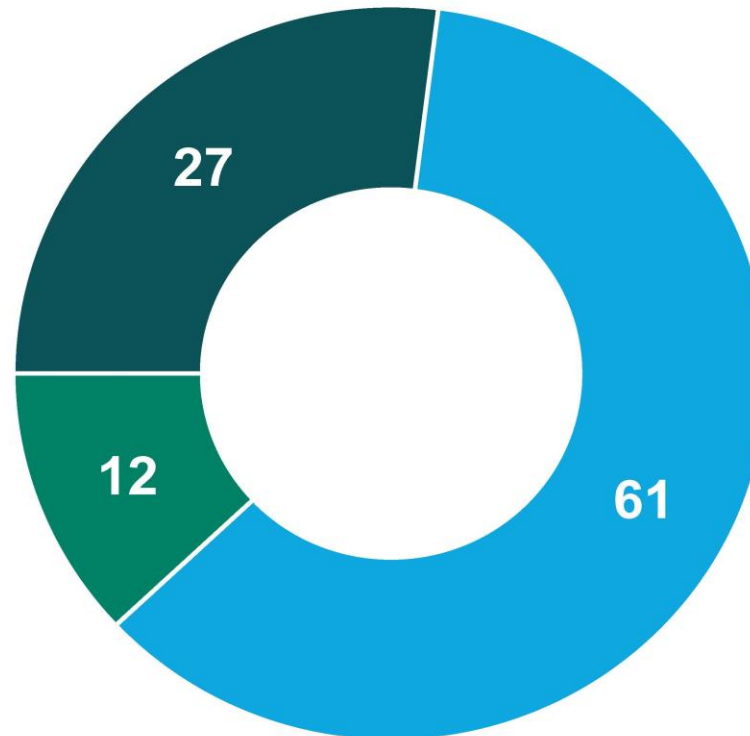
Une majorité d'entre eux estiment que les décisions en matière de santé et sécurité au travail doivent être prises de manière collégiale entre la direction et les salariés

Selon vous, pour être efficaces, les décisions en matière de santé et de sécurité au travail doivent être prises avant tout... ?

- À tous, en % -

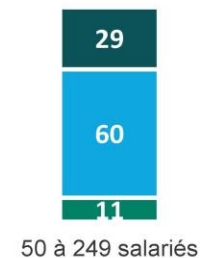
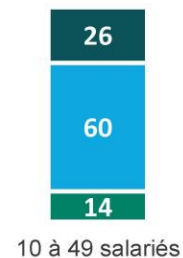
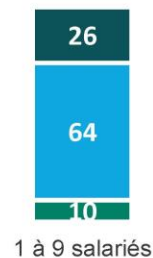
Par la direction de
l'entreprise

Par les pouvoirs publics



De manière collégiale, entre
la direction et les salariés
de l'entreprise

50 ans et plus : 68%



Distinguer « pilotage » et « gestion opérationnelle »

- Une gouvernance qui inclut toutes les parties prenantes, ce qui permet de recueillir l'expression et les données des acteurs du système
- Un pilotage tripartite (Etat et partenaires sociaux) qui définit les orientations – le cahier des charges – les plans santé travail, qui veille à la régulation du dispositif et à l'atteinte des objectifs,...)
- Coordination et gestion opérationnelle qui assure la mise en œuvre et l'effectivité des actions, dans le dialogue social et sous la responsabilité des employeurs